

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le 14/02/2020

ID : 022-200057826-20200214-20200101-DE

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
DE
ST BRIEUC
COMMUNE
DE PLEMET

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 30 Janvier 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente janvier à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de Monsieur Romain BOUTRON, Maire.

Présents : M. BOUTRON Romain, Mme CHARLES Anne, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUDARD Bernard, Mme BRIAND Marie-Laure, Mme BOUTBIEN Elodie, Mme BRICHORY Annick, M. DUAULT Stéphane, Mme DUBOIS Amandine, M. FERNANDEZ Ronan, M. FLAGEUL Joël, Mme GODINES Annick, Mme JOUAN Clémence, Mme JUMEL Aurélie, M. LE MAITRE François, M. LE MEE Jacques, Mme MOREL Anne-Claude, M. PERROQUIN Jérôme, M. PIGNARD Didier, Mme POILBOUT Nadine, M. RAULT Patrick, M. ROBLOT François, M. ROCABOY Michel, M. ROUAULT Sébastien, Mme SAVENAY Brigitte, Mme SOULABAILLE Anne-Marie.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

M. BERNARD Francis pouvoir à Mme JOUAN Clémence, Mme BEUREL Delphine pouvoir à M. DUAULT Stéphane, Mme NEVO Chantal pouvoir à Mme SOULABAILLE Anne-Marie, Mme POINEUF Elisabeth pouvoir à M. BOUTRON Romain, M. RAULT Patrice pouvoir à Mme DUBOIS Amandine

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

M. LE FLOCH Frédéric, M. RAULT André,

Secrétaire de Séance :

Mme BOUTBIEN Elodie

**Date de
Convocation :**
23/01/2020

**Nombre de
conseillers**
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 31

N° d'ordre :
20200101

Objet :
Débat d'Orientation
Budgétaire 2020

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2020 sur les orientations budgétaires en vue du débat à intervenir.

M. Le Maire précise que ce rapport fait état d'une part du bilan des investissements de 2019 et d'autre part, des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 et des engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Sur la base de ce rapport, M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : Prend acte du rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

Article 2 : Décide d'apporter une modification pour l'opération 156 « voirie » en allouant 170.000 € de crédits au lieu et place des 150.000 € prévus initialement dans le rapport.

Article 3 : Approuve le rapport d'Orientations Budgétaires 2020 sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires 2020 en prenant en compte la modification apportée à l'opération 156 pour l'exercice 2020.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
M. Romain BOUTRON

